



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17180636

de

**Déposé au greffe du tribunal de
commerce de Liège, division Dinant, le**

13 DEC. 2017

Greffe

Le greffier

N° d'entreprise : **0418 421 574**

Dénomination

(en entier) : **"ETABLISSEMENTS BRASSEUR JOSEPH"**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **5560 Mesnil-Saint-Blaise (Houyet), Rue du Tchaurnia 4B**

Objet de l'acte :

**CESSATION DU MANDAT DE GERANT STATUTAIRE - NOMINATION GERANT NON
STATUTAIRE**

D'un acte reçu par le notaire Philippe LAURENT, à Beauraing, le 08 décembre 2017, en cours d'enregistrement, il résulte que :

1) Madame LAMBERT Anne-Marie, Josée Ghislaine, née à Namur le dix-sept avril mil neuf cent cinquante-cinq, domiciliée à 5560 Mesnil-Saint-Blaise (Houyet), Rue du Tchaurnia, 33.

2) Monsieur BRASSEUR François Bernard Ghislain, né à Dinant le vingt-huit janvier mil neuf cent quatre-vingts, et son épouse Madame THINNES Nadine née à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le quatorze mai mil neuf cent quatre-vingt un, domiciliés ensemble à 8707 Useldange (Grand Duché du Luxembourg) 9 Cité Penzelbaach.

3) Monsieur BRASSEUR Guillaume, Henri Louis Ghislain, né à Dinant le vingt-deux janvier mil neuf cent quatre-vingt-quatre, domicilié à 5571 Beauraing (Wiesme), rue de Houyet 114.

4) Monsieur BRASSEUR Adrien Charles Bernard Ghislain, né à Dinant le vingt-huit janvier mil neuf cent quatre-vingt-six, domicilié et demeurant à 5560 Mesnil-Saint-Blaise (Houyet), Rue du Tchaurnia, 33.

Seuls membres possédant la totalité des parts sociales, ainsi qu'il en appert du registre des parts, de la société privée à responsabilité limitée « ETABLISSEMENTS BRASSEUR JOSEPH », ayant son siège social à 5560 Mesnil-Saint-Blaise (Houyet), Rue du Tchaurnia 4B (BCE et TVA 0418.421.574).

Société constituée suivant acte reçu par le notaire Pierre VAN BEVER, alors à Ciney, le 21 juin 1978, publié aux annexes au Moniteur belge du 28 mars suivant, sous le numéro 970328-12 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le Notaire Patricia VAN BEVER, à Ciney, en date du 19 février 2004, publié aux annexes du moniteur belge du 09 mars suivant sous le numéro 0040080.

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire des associés pour prendre à l'unanimité des voix les résolutions suivantes telles que prévues à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

D'acter la cessation du mandat du gérant statutaire Monsieur Monsieur BRASSEUR Joseph, domicilié de son vivant à 5560 Mesnil-Saint-Blaise (Houyet), Rue du Tchaurnia, 33 suite à son décès survenu le 04 décembre 2017.

DEUXIEME RESOLUTION

Suite à la suppression du gérant statutaire, d'adapter les statuts en supprimant le troisième paragraphe de l'article 15 des statuts savoir : « Monsieur Joseph BRASSEUR de Mesnil-Saint-Blaise est désigné aux fonctions de gérant statutaire. La durée de sa fonction n'est pas limitée. ».

D'adapter l'article 15 des statuts suite à la modification qui précède :

« La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, lesquels ont tous pouvoirs la direction de la société en général.

Le gérant ou chaque gérant signe les engagements contractés au nom de la société de sa signature personnelle précédée des mots « « Etablissements BRASSEUR Joseph, S.P.R.L. » -le (un) gérant. », les dits mots pouvant être apposés au moyen d'une griffe. Le(s) gérant(s) ne doi(ven)t se servir de cette signature que pour les besoins de la société à peine de révocation et de tous dommages-intérêts dans le cas où l'abus de la signature sociale aurait causé préjudice à la société.

Conformément à l'article cent trente des Lois Coordonnées sur les Sociétés Commerciales, le (chaque) gérant peut accomplir seul tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, sauf ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/12/2017 - Annexes du Moniteur belge

Le (ou chaque) gérant représente la société à l'égard des tiers, pour tous actes, et en justice, soit en demandant, soit en défendant, sans qu'il doive justifier de ses pouvoirs.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t, sous sa (leur) responsabilité, déléguer certains pouvoirs bien déterminés à toutes personnes, associées ou non. »

TROISIEME RESOLUTION

De fixer le nombre de gérant à un.

De nommer en qualité de gérant non statutaire Monsieur BRASSEUR Adrien, domicilié et demeurant à 5560 Mesnil.-Saint-Blaise (Houyet), Rue du Tchaumia, 33, ici présent et qui accepte, jusqu'à révocation.

Que son mandat sera exercé gratuitement.

QUATRIEME RESOLUTION

De conférer tous pouvoirs à la gérance pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposée en même temps : expédition délivrée avant enregistrement conformément à l'article 173, 1er bis du Code des droits d'enregistrement, de l'acte modificatif des statuts reçu par le notaire Laurent à Beauraing, le 08 décembre 201

LAURENT Philippe, notaire